

Fiche d'action de projet n°2

Gestion des espaces verts communaux

Cadre réglementaire

La gestion des espaces verts communaux est encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires. Le Code de l'environnement impose des règles strictes en matière de protection de la biodiversité et limite l'utilisation de produits phytosanitaires.

Depuis 2017, la loi Labbé interdit l'usage de pesticides dans les espaces publics, à l'exception de certains axes routiers.

Cette réglementation est renforcée par la Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution, qui consacre le droit de chacun à vivre dans un environnement respectueux de la santé.

Enfin, le Code général des collectivités territoriales définit les compétences des communes en matière d'aménagement, d'entretien et de valorisation des espaces verts.

Objectif final

L'objectif de la commune de Lalbenque est d'instaurer une gestion durable, écologique et paysagère de ses espaces verts. Il s'agit de valoriser la biodiversité locale, d'adapter l'entretien aux contraintes climatiques et de renforcer l'identité paysagère du territoire, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Histoire et patrimoine de la commune

Au fil du temps, la commune de Lalbenque a conservé un patrimoine naturel remarquable, façonné par l'agriculture traditionnelle et les usages pastoraux. Les pelouses calcicoles, typiques des coteaux du Quercy, s'étendent sur une large partie du territoire communal. Ces milieux ouverts, riches en biodiversité, ont une valeur écologique majeure : ils sont reconnus d'intérêt communautaire par l'Union Européenne.

Commune de **LALBENQUE**

C'est dans ce cadre qu'a été créée en 2007 une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) appelée « Pelouses de Lalbenque », intégrée au réseau Natura 2000. Ce réseau européen a pour objectif la préservation des habitats et des espèces menacées. La ZSC de Lalbenque couvre 401 hectares et regroupe trois ensembles de coteaux calcaires abritant principalement des pelouses sèches et des landes à Genévrier commun ou à Genêt cendré. Ces milieux rares et originaux sont typiques d'un climat ouest-méditerranéen et présentent une richesse floristique exceptionnelle.

Par ailleurs, sept ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ont été recensées par l'État français sur la commune. Elles témoignent de l'importance patrimoniale des milieux naturels présents à Lalbenque, ainsi que de leur originalité écologique à l'échelle régionale.

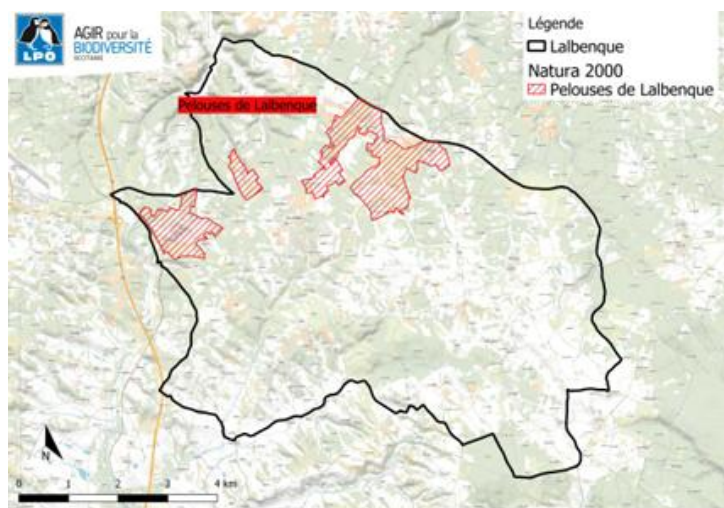


Figure 4 : Localisation de la ZSC Pelouses de Lalbenque (LPO Occitanie, 2022)



Figure 5 : Localisation des ZNIEFF sur la commune de Lalbenque (LPO Occitanie, 2022)

Cependant, ces milieux naturels sont aujourd'hui menacés par l'évolution des pratiques agricoles : l'abandon du pâturage, la mécanisation, le développement des truffières, ou encore l'intensification des cultures provoquent la régression des landes et des pelouses. Cette dynamique rend d'autant plus importante la mise en place de politiques communales de gestion durable des espaces naturels et de sensibilisation à leur préservation.

Actions déjà menées

Plusieurs actions ont déjà été entreprises à Lalbenque pour aller vers une gestion écologique des espaces publics :

- L'abandon progressif de l'utilisation de pesticides, conformément à la réglementation.
- L'introduction de zones de tonte différenciée dans certains espaces verts.

Commune de **LALBENQUE**

- Le fauchage tardif dans les zones naturelles, pour préserver les cycles de reproduction des insectes et des plantes.
- La plantation d'espèces locales, résistantes à la sécheresse et adaptées au climat du Quercy.
- La gestion raisonnée de l'eau avec une limitation de l'arrosage et l'utilisation de paillage pour maintenir l'humidité.
- L'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'environnement, notamment auprès des enfants dans les écoles.

Actions à mener

Pour aller plus loin, la commune prévoit de renforcer sa démarche écologique à travers plusieurs projets :

- Étendre la gestion différenciée à l'ensemble du territoire communal.
- Élaborer un plan communal de biodiversité, afin de recenser les espèces présentes et de définir des zones de protection.
- Favoriser la participation citoyenne, par la création de jardins partagés ou l'organisation de journées de plantation avec les habitants.
- Restaurer le patrimoine paysager traditionnel, notamment les murets en pierre sèche et les haies bocagères.
- Former les agents municipaux aux techniques de gestion écologique et aux enjeux environnementaux.